

**REUNION de CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 28 juin 2017**

Excusés :

- Michèle DRUGEAT procuration à Henri FAIVRE-PIERRET
- Philippe SURDOL procuration à Claude BINETRUY
- Dominique PATOIS procuration à Gilbert BOLE
- André COTE-PETIT-FRANCOIS procuration à Catherine SIMONIN
- Roland MICHEL procuration à Françoise REMONNAY
- Gilles CRETENET procuration à Isabelle CAILLE-L'ETIENNE
- Rodolphe MAIRE procuration à Christine MARGUET

Sandra VETTER absente en début de séance.

Soit 19 présences physiques et 7 procurations = 26 votants jusqu'à l'arrivée de Sandra VETTER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut légalement délibérer. Mme le Maire ouvre donc la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 juin 2017.

Secrétaire de séance : Françoise REMONNAY.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite avant tout présenter toute sa sympathie et celle de l'ensemble du Conseil Municipal à Roland MICHEL qui a perdu sa maman dernièrement.

Puis elle soumet au vote, le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 29 mars 2017.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

---

**ORDRE DU JOUR – session ordinaire**

---

**1°) Opérations comptables**

- Admission en non valeurs pour 1.161,60 € :

Il s'agit de prendre une délibération qui valide l'abandon des poursuites à l'encontre de divers créanciers. Ces créances concernent des dettes de cantine et périscolaires et datent de 2013 et 2014. Tous les recours possibles ont été faits. Il n'y a plus de solution pour récupérer cet argent.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

Arrivée de Sandra VETTER à 20h50 = (27 votants)

- Ouverture de crédits au compte 6714 pour versement d'un prix pour l'élaboration du nouveau logo de la Commune :

L'an passé, lors de l'élaboration du bulletin municipal annuel, un appel à projet avait été lancé pour le « rajeunissement » du logo de la Commune.

Une récompense était annoncée, pour la personne qui réaliserait le logo qui serait retenu.

Le nouveau logo sera présenté au point 3 de cette réunion.

Sur ce point, Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'offrir une récompense de 500 € à Théo MOLLIER dont le projet de logo a été retenu.

Pour ce faire, une délibération qui ouvre les crédits nécessaires au compte 6714 du budget doit être prise. Les crédits seront transférés du compte 022 « dépenses imprévues ».

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

- Complément aux tarifs de cantine pour les Genévriers :

Lors de la rédaction de la délibération qui fixe les tarifs 2017 (cantine, périscolaire, location salle des fêtes...) il a été omis de préciser que les heures de garde pendant le repas, à la cantine des Genévriers, étaient facturés selon les revenus fiscaux des parents.

Mme JACQUARD, trésorière, demande que cet oubli soit régularisé.

Il s'agit donc juste d'ajouter une ligne à la délibération du 23.11.2016 qui précise ce mode de facturation.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

## **2°) Validation de la commission M.A.P.A. du 19 juin 2017 :**

- Choix d'une entreprise pour le changement des fenêtres du « Club Loisirs » :

Le résultat de l'ouverture des offres pour le changement des fenêtres du « Club Loisirs » a été transmis aux membres du Conseil Municipal. C'est l'Entreprise Charles FAIVRE-PIERRET de Villers Le Lac qui a été retenue par la commission M.A.P.A., pour un montant de travaux de 50.925,92 € TTC auquel il conviendra d'ajouter une porte à 3.977,96 € TTC.

VOTE pour validation du choix de la commission :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

- Choix d'une entreprise pour la réfection de la toiture du bâtiment de la « Mairie » :

La commission M.A.P.A. du 19 juin 2017 a également étudié les offres reçues pour les travaux de réfection du toit de la Mairie.

Une étude a été faite pour profiter de ce chantier pour installer des panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment. Mme le Maire souhaite que la Commune montre l'exemple en adoptant, lorsque cela est possible, une attitude éco citoyenne.

Les offres qui ont été étudiées, tiennent compte de cette possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

Après étude des différents devis, la commission M.A.P.A. a porté son choix sur l'Entreprise MAZZOTTI de Morteau pour les travaux de réfection de la toiture, au prix de 64.226,20 € TTC.

Pour ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, d'autres demandes de devis doivent être faites prochainement.

VOTE pour validation du choix de la commission :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

### **3°) Validation des commissions :**

Les comptes rendus des différentes commissions qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal du 29 mars 2017 ont été transmis aux membres du Conseil Municipal, il s'agit des commissions :

- Urbanisme des 18 avril 2017 et 30 mai 2017
- Circulation/Sécurité du 11 mai 2017
- Information/Site internet du 6 juin 2017 relative au choix du nouveau logo
- Finances du 7 juin 2017.

Mme le Maire présente donc officiellement le nouveau logo de la commune qui a été retenu par la commission. L'ancre marine a été conservée et a été complétée par une référence au monde horloger qui a fait les beaux jours de Villers Le Lac.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**4°) Bail entre la Commune et « Les Carnets Verts »**, société représentée par M. Xavier DREZET, pour la location d'une partie du bâtiment situé : 5 rue Pierre Berçot.

Une proposition de bail a été faite à M. DREZET pour un local de 52m2 qu'il souhaite utiliser pour son activité professionnelle au 2<sup>ème</sup> étage du 5 rue Pierre Berçot. Les termes de ce bail lui conviennent.

Loyer = 520 €/mensuel + 50 € de provisions sur charges (avec régularisation en fin d'année).

A présent, c'est au Conseil Municipal de donner son accord pour la signature de ce bail professionnel.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**5°) Vente par M. BOILLON de deux parcelles boisées**, attenantes à la propriété communale, sur le site du Saut du Doubs.

M. PAGET, gestionnaire forestier, a informé la Commune de la vente par M. BOILLON de deux parcelles boisées, d'une surface totale de 7725 m<sup>2</sup>, sur le site du Saut du Doubs pour un prix de 17.183,00 €.

Ces parcelles sont très intéressantes pour agrandir le patrimoine forestier communal, d'autant plus qu'elles sont très bien situées et faciles d'accès.

La Commune peut faire jouer son droit de préférence si elle souhaite se porter acquéreur.

VOTE pour l'achat de ces deux parcelles boisées :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**6°) Mise en vente, par les consorts PELLET, de la maison « Tochot »** rue des Clos Rondot.

Les héritiers de la maison TOCHOT ont informé la Commune de leur souhait de mettre en vente la propriété cadastrée section AE n° 15, d'une superficie de 6408 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un bâtiment qui comprend 3 logements.

L'emplacement de cette propriété, stratégique, proche du centre-ville, peut paraître intéressant pour la commune pour augmenter sa réserve foncière. De plus elle jouxte la parcelle communale sur laquelle se trouvent les anciens abattoirs et le gîte des Clos Rondot.

Une première estimation des services fiscaux en 2014 évaluait cette propriété à 330.000 €.

Les pourparlers sont en cours avec les consorts PELLET. Mme le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil Municipal pour poursuivre les négociations et pouvoir donner suite à la transaction si la proposition des consorts PELLET répond aux attentes de la collectivité.

Claude BINETRUY rappelle que si besoin et si les négociations aboutissent, il existe toujours la possibilité de passer par l'Etablissement Public Foncier pour financer cet achat.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**7°) Vente par la Commune de l'ancienne usine MARGUET** et du bâtiment d'habitation : 6 et 8 rue Pasteur.

Le projet de cession de ce bâtiment communal a déjà été abordé puisqu'une somme a été inscrite au budget 2017.

Un potentiel acheteur, fort intéressé par ce bâtiment, a pris contact. Des discussions sont en cours.

Dès qu'un accord sur le prix de vente (aux alentours de 200.000 / 210.000 €) aura été trouvé, le dossier pourra être finalisé.

Mme le Maire demande donc l'autorisation de mener à terme cette transaction pour une somme d'environ 200.000 € à 210.000 €.

VOTE :

POUR = 26

CONTRE = 1

ABSTENTION = 0

**8°) Travaux Place Droz-Bartholet** : établissement des dossiers de demandes de subventions.

M. Xavier DREZET, « Les Carnets Verts », a monté et chiffré un projet pour l'aménagement de la place Droz-Bartholet.

Mme le Maire présente les aménagements envisageables qui ont conduit à l'estimation présentée par Henri FAIVRE-PIERRET, à savoir :

- Lot 1 - accessibilité commerces = 90.455,00 €
- Lot 2 – parc des rives = 241.920,00 €
- Lot 3 – parking = 201.986,00 €.

Il ne s'agit pas encore de choisir tel ou tel aménagement. Dans un premier temps ce chiffrage a été demandé dans le but de constituer des dossiers de demandes de subventions. Lorsqu'il s'agira de choisir les aménagements ou les entreprises, d'autres consultations seront réalisées.

Mme le Maire demande l'autorisation de monter les dossiers de demandes de subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour ces travaux.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

**9°) Personnel communal :**

- Création d'un C.D.D. d'adjoint technique à 17.50 h/semaine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2018.

Jean-Marie SCALABRINO a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Par contre, il avait sollicité la possibilité de pouvoir reprendre une activité à mi-temps jusqu'au 31 décembre 2018. Mme le Maire a donné son accord. Elle demande donc l'autorisation de créer un C.D.D. à 17.50h/semaine du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2018.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

- Création d'un poste d'agent de maitrise pour permettre la promotion à ce grade de Gilles PRITZY.

Gilles PRITZY remplit toutes les conditions pour pouvoir prétendre à une promotion au grade d'agent de maitrise. De plus, il a accepté de prendre la responsabilité du suivi des bâtiments suite au départ de Jean-Marie SCALABRINO.

La commission administrative paritaire du Centre de Gestion réunie le 27 mars 2017 a donné une suite favorable à cette demande.

Mme le Maire demande l'autorisation de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour créer un poste d'agent de maitrise, afin de permettre la promotion de Gilles PRITZY.

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

- Création des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'année scolaire 2017/2018.

Ce point n'avait pas été mis à l'ordre du jour. Toutefois, Mme le Maire demande l'autorisation de l'ajouter. Il s'agit juste de lui donner, comme chaque année, l'autorisation de procéder au recrutement des agents nécessaires pour le bon fonctionnement des services de cantine/périscolaire et entretien des bâtiments pour l'année scolaire 2017/2018. Ces postes ne peuvent pas être prévus à l'avance, car ils dépendent directement du nombre d'enfants accueillis, de la mise en place ou non d'un périscolaire...

VOTE :

POUR = 27

CONTRE = 0

ABSTENTION = 0

- Info : recrutement au 1<sup>er</sup> septembre 2017 de Guillaume BERTIN (en remplacement de Paul CASENAVE-PERE).

Afin de prévoir le remplacement de Jean-Marie SCALABRINO, Paul CASENAVE-PERE avait été recruté en octobre 2016. Ce dernier a donné sa démission en mars 2017. Une nouvelle annonce a alors été passée pour procéder à ce remplacement. Après plusieurs entretiens, c'est la candidature de Guillaume BERTIN qui a été retenue. Il prendra ses fonctions en septembre 2017.

**10°) Information : réalisation de l'emprunt de 450.000,00 €** prévu au budget 2017.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation de l'emprunt de 450.000 € qui était prévu au budget. Cet emprunt a été contracté auprès du Crédit Agricole, au taux de 1.33 % sur une durée de 20 ans. Frais = 450 €.

#### **11°) Questions diverses.**

Aucune question n'a été posée.

#### **INFORMATIONS :**

- Rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017.

Mme le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de la possibilité de demander une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours. A l'issue des différents conseils d'école, qui sont en cours, un point sera fait sur le souhait des directeurs d'école, des instituteurs, des associations de parents d'élèves.

Si la majorité souhaite revenir à 4 jours, Mme le Maire ne s'y opposera pas. Au niveau du personnel communal, le retour à ce rythme scolaire ne posera aucun problème.

La demande de dérogation doit être transmise avant le 8 juillet 2017.

Une rencontre est programmée pour lundi 3 juillet 2017 avec les directrices d'école pour une prise de décision

- Cérémonie du 14 juillet.

Mme le Maire rappelle la cérémonie du 14 juillet en faisant bien remarquer le changement d'horaire : 18 h 30.

- Catherine SIMONIN demande la parole en réponse au « Mot de l'opposition » qui figure dans le dernier bulletin municipal.

*« Un ECG plat est la condition sine qua non pour déclarer un décès.*

*Définition à rappeler au cardiologue de l'opposition ; et à tous : comment un mort peut-il investir 2 millions d'euros par an ? »*

La séance est levée à 22 h 45.